

Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 27
Membres présent: 23
Suffrages exprimés: 27

République Française

Délibération N° 2021- 89
Conseil Municipal du 7 juillet 2021

DATE DE CONVOCATION : 1^{er} juillet 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K.GAI - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGER- M.H. AUBINEAU – T.DEGRANDE – P.FREON - M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU - G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F.CESSAC - K.PERROIS – S.BROUILLET – W. BOURGEAU – E.PISANI – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL - S.RAYNAUD –S. BUTET – P.BERTON – C. RAFIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : P. ORMECHE pouvoir à G. MIGNON – A. DUBRUN pouvoir à T. DEGRANDE – F. GUIRAO pouvoir à M. VILLEGER – S. DELIMOGEES pouvoir à P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: P. ORMECHE – A. DUBRUN – F. GUIRAO – S. DELIMOGEES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. BROUILLET

OBJET : AVANCEMENT DE GRADES 2021 - CREATION D'EMPLOIS

VU le Code général des collectivités territoriales.

VU la loi du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

VU la loi du 26 janvier 1984 article 34 relatifs à la création des emplois de la collectivité par l'organe délibérant de ladite collectivité.

VU la délibération du 31 Mai 2017 fixant à 100% le quota d'avancement de grades.

Vu la délibération du 17 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion

Vu l'arrêté s'en suivant pris par le Maire en date du 30 décembre 2020

Considérant la volonté municipale d'inscrire au tableau d'avancement de grades deux agents promouvables au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe et au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème}

Considérant les dispositions préalables à la création des emplois par avancements de grade consistant en l'établissement du tableau annuel d'avancement de grade par arrêté du maire et de sa publication par le centre de gestion de la Charente

Le Conseil Municipal, entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré PAR 27 VOIX POUR

DECIDE au titre des avancements de grades pour l'année 2021 la création des emplois suivants:

- rédacteur principal de 1^{ère} classe au 01 octobre 2021
- adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 01 octobre 2021

MODIFIERA en conséquence le tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2021

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la ville exercice 2021

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

JEAN LOUIS LEVESQUE